

Survol

Contrairement à ce qui se passe dans les pays anglo-saxons et certains pays de l'Europe continentale, le transfert et le nantissement d'actions de sociétés allemandes à responsabilité limitée (« GmbH »), de même qu'un certain nombre de résolutions d'actionnaires qui sont requises dans le contexte de la restructuration, de l'augmentation du capital-actions ou de la modification des statuts d'une société, doivent être « notariés » par un notaire public allemand.

Ce processus s'applique en outre à l'acquisition ou à l'aliénation de droits sur des immeubles situés en Allemagne.

Bien plus qu'une simple authentification de signatures, la notariation englobe la rédaction d'actes notariés ainsi que la prestation de conseils aux parties en cause au sujet des principes fondamentaux de l'opération projetée. Les services de notariat comprennent le dépôt des documents auprès du bureau des registres commerciaux ou des registres fonciers, selon le cas.

En principe, il incombe au notaire de vérifier la validité de l'opération qu'il notarie. Il occupe une charge publique et relève directement des autorités publiques.

Certains avocats de Dentons qui exercent en Allemagne sont des notaires publics; ils sont donc en mesure de fournir les services notariaux prescrits par la loi.

Nos avocats notaires bénéficient de l'appui d'un personnel expérimenté et disposent d'une technologie de pointe. Ils conseillent les clients au sujet d'une vaste gamme d'opérations assujetties au processus de notariation en vertu du droit allemand.